

# PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE

PORT-DE-BOUC

## 06 ANNEXES

### 6.11 RISQUE INONDATION

#### HISTORIQUE DU PLU

- Approbation par le Conseil Municipal : le 25 juin 2013
- Modification n° 1 du PLU approuvée par le Conseil Municipal : le 17 novembre 2016
- Modification n° 2 du PLU approuvée par le Conseil Municipal : le 29 juin 2017
- Modification simplifiée n°3 du PLU approuvée par le Conseil Métropolitain : le 22 mars 2018
- Mise à jour n°1 du PLU par arrêté du Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues : le 29 janvier 2019
- Mise à jour n°2 du PLU par arrêté du Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues : le 2 novembre 2020
- Mise à jour n°3 du PLU par arrêté du Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues : le 20 janvier 2021
- Mise à jour n°4 du PLU par arrêté de la Présidente du Conseil Métropolitain : le 28 août 2023



**DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE**

**COMMUNE DE PORT DE BOUC**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**PIECE N° 6.11**

## **Prise en compte du risque inondation**

La connaissance du risque hydraulique résulte de l'établissement, par le Préfet des Bouches du Rhône, de l'Atlas départemental des zones inondables érigés en projet d'intérêt général, complété par des études réalisées pour le compte de la commune, ayant permis de préciser et d'affiner les risques liés notamment aux crues centennales.

Ces crues à risque d'écoulement des eaux de ruissellement pluvial ont été identifiées dans le schéma directeur des eaux pluviales de la ville de Port de Bouc (ARTELIA 2012).

